

Pie que tout N°32

DERNIERS CHS ET CTP AVANT LE REFERENDUM CULTURE

[Pie que tout N°32](#)Le CHS de la Drac Picardie, plusieurs fois reporté, aura finalement lieu vendredi 29 septembre, soit près d'un an

L'organisation de nouvelles élections en janvier 2006 vous permettront de renouveler éventuellement votre confiance à celles et ceux qui ont essayé de vous représenter au mieux durant ces trois dernières années.

Ordre du jour du CHS (...)

Ordre du jour du CTP (...)

La politique indemnitaires du ministère

Il y a trois ans, le Ministère a mis en place une gestion par enveloppes des revalorisations indemnitaires.

Il

s'agissait, en théorie, de réduire les différences de montants entre les structures

qui composent le ministère, entre agents de même grade ou entre corps équivalents

issus de filières différentes. Accessoirement... d'assurer une meilleure

transparence dans les procédures de revalorisation.

Les disparités étaient particulièrement sensibles pour la filière administrative

où la « prime de rendement » (également versée à la filière documentation)

ne concernait que les agents affectés en administration centrale. (...)

A vos calculettes

A titre d'information, voici les montants planchers et maxi (par corps et groupe d'échelon), auxquels vous pouviez prétendre. Si vous constatiez des anomalies que vous êtes en dessous du plancher, faites-le nous savoir.



Nous demanderons des explications au prochain CTP. Nous vous rappelons que la plupart des organisations syndicales demandent une répartition équitable de ces primes, une réelle transparence dans leur attribution et leur intégration dans les salaires.

Nous tenons à votre disposition le texte complet de la circulaire de la DAG. (...)

Réorganisation des Drac et des Sdap

Il semble que la réorganisation des Drac et des Sdap entre dans sa phase finale, puisque'elle devra être effective au 1er janvier 2007.

Même si l'examen, au CTP ministériel, du décret relatif à celle-ci vient d'être repoussée par deux fois. Sauf nouveau report, il devrait être examiné au CTPM du 18 octobre. Nous ne sommes donc pas en mesure de vous fournir aujourd'hui les réponses à un certain nombre de questions relatives à la mise en oeuvre concrète de cette réorganisation, notamment sur le devenir des services régionaux et de leurs personnels. Ces questions seront donc posées au CTPR.

L'objectif essentiel de cette réorganisation est de regrouper les échelons régionaux et départementaux en faisant des services départementaux de l'architecture et du patrimoine un service

de la direction régionale des affaires culturelles dans chaque département, placé sous l'autorité du directeur régional. On remarquera que la constitution des SRAP est bel est bien enterré.

Pour votre information, nous publions les articles du projet de décret qui nous concernent directement. (...)